

## Soutien aux manifestations culturelles et sportives

Pour encourager l'attractivité touristique de l'agglomération, le Grand Périgueux possède un dis positif de soutien aux manifestations culturelles ou sportives, lorsqu'elles contribuent à son ray onnement.

L'organisation de manifestations à vocation culturelle ou d'événements sportifs importants contribue au dé veloppement touristique du Grand Périgueux. Ils font connaître le territoire à l'échelle régionale, nationale, v oire internationale. Afin d'encourager cette communication, le Grand Périgueux soutient ces grands temps f orts en leur versant une aide financière.

## Qui est éligible?

- Les manifestations portées par des associations dont le siège est exclusivement situé sur le territoire du Grand Périgueux.
- Ne sont pas éligibles les manifestations développées en régie par les communes membres, les offices municipaux des sports et de loisirs, les associations agissant dans le cadre de contrats de prestation avec les communes et les associations para-municipales.

## Quelles manifestations sont concernées?

- > Seules les actions bien identifiées, délimitées dans le temps peuvent faire l'objet d'une demande. Le dispositif ne concerne pas le fonctionnement courant des associations.
- La manifestation doit avoir une dimension au minimum régional, au regard notamment des retombées médiatiques qu'elle génère.
- Elle doit impérativement bénéficier d'un financement communal (hors prestation en nature), départemental et/ou régional.
- Sa localisation sur le territoire de l'agglomération est évidemment un critère, mais aussi sa durée. Une demi-journée minimum pour un événement ponctuel ayant lieu au maximum tous les 4 ans, 2 jours mimimum pour un événement récurrent.



Le dossier de subvention est disponible ci-dessous et doit être renvoyé au plus ta rd le vendredi 21 février 2025.

## **Contact**



DIRECTION
SERVICE
Nathalie Manet-Carbonnière

✓ Courriel✓ 05 53 35 86 37

Chargée des partenariats sur les manifestation

